



AUDIT TIERCE PARTIE DE LA CIRGL AU WMP Ltd RESUME EXECUTIF

Publié le 27 Juillet 2016

Martello Risk a été engagé par le Comité d'Audit de la CIRGL pour fournir une assurance indépendante sur les chaînes d'approvisionnement de WMP Rwanda Ltd., Rwanda. Le rapport a été préparé sur la base des informations recueillies dans le domaine public et fourni par WMP et ses parties prenantes ; Martello Risk décline toute responsabilité concernant l'exactitude, l'exhaustivité et l'authenticité de ces informations. Notre responsabilité dans l'exercice de nos activités d'assurance est vers la direction de la Société et la CIRGL. Nous n'acceptons et n'assumons aucune responsabilité pour tout autre fin ou à toute autre personne ou organisation. Toute dépendance cette tierce partie peut placer sur le Rapport est entièrement à ses propres risques. Nos conclusions ne doivent pas être prises comme base pour l'interprétation de la performance globale de la Société, sauf pour les aspects décrits dans le domaine.

Wolfram Mining and Processing Ltd. est l'une des plus grandes sociétés de traitement de wolfram et de cassitérite du Rwanda. La société, qui a été enregistrée au Rwanda en 2006, exploite deux concessions sur une base contractuelle avec le gouvernement du Rwanda. Ce sont Gifurwe (wolfram) dans la Province du Nord, district de Burera, et Rwinkwavu (cassitérite), District de Kayonza à proximité du Parc National d'Akagera, à la frontière avec la Tanzanie.

Dans le cadre des normes en vigueur de l'exploitation minière dans la région, WPM est une mine bien gérée, et adhère strictement aux exigences de la loi Rwandaise concernant les obligations fiscales et commerciales et du secteur minier.

Au cours de notre audit, nous n'avons trouvé preuve d'aucune interférence soit par des acteurs armés non-gouvernementales ou groupes de sécurité publics ou privés dans les affaires de WMP ni sur ses sites miniers ni à son siège social.

Nous n'avons trouvé aucune preuve que les opérations de l'entreprise à Gifurwe ou Rwinkwavu jouent un rôle dans les violations des droits de l'homme, les violations du droit international humanitaire, des crimes contre l'humanité, torture, traitements inhumains ou dégradants, ou violence sexuelle.

Conformément à la loi Rwandaise, WMP a des politiques strictes en matière de travail d'enfants (dans ce cas, les employés âgés de moins de dix-huit ans) et ceux-ci sont rigoureusement appliquées par les gestionnaires de l'entreprise.

Bien que WMP n'a pas une politique documentée explicite à l'égard de la corruption et la fraude, sa direction argumente que cela est inutile puisque les règlements et les lois pertinentes sont clairement présentées dans la Loi Rwandaise, auquel la société adhère strictement.

WMP a la pleine adhésion au programme d'étiquetage de traçabilité iTSCi pour sa production de wolfram ainsi que cassitérite. La chaîne d'approvisionnement des deux minéraux est étroitement contrôlée de la source, si l'extraction a été réalisée, soit sur une base artisanale ou semi-industrielle, jusqu'à sa destination finale dans les fonderies participantes CFSI. Le processus à Gifurwe, Rwinkwavu et au dépôt de Kigali, est supervisé par des directeurs de traçabilité de l'entreprise, dévoués et parfaitement formés.

Les travailleurs sont globalement satisfaits des conditions de travail et des niveaux de rémunération.

Les travailleurs sont également fournis de formations concernant la santé et la sécurité ainsi qu'une formation d'urgence au moins deux fois par an et les directions des deux sites miniers maintiennent des carnets d'accidents et d'incidents, lesquels les auditeurs ont pu inspecter.

Il y avait une observation concernant la gestion et le stockage des explosifs sur les sites miniers à Gifurwe ainsi qu'à Rwinkwavu. Le site a corrigé ce problème en prouvant les contrôles de stockage et de gestion appropriée.

WMP est engagé à la responsabilité sociale des entreprises. Bien que la société ne dispose pas d'une stratégie de développement formel, à long terme, la gestion est consciente de ses obligations et les exigences de la législation Rwandaise.

WMP a entrepris des tiers audits indépendants, environnementaux dans le cadre des exigences de la législation minière du Rwanda en 2013. Ceux-ci ont ensuite été évalués et approuvés par l'Agence Rwandaise de l'Environnement de Gestion (REMA) qui a constaté que les deux projets conformaient avec les réglementations environnementales nationales.